

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/12/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .....15

Nombre de conseillers en  
exercice : .....29

Date de convocation :  
6 décembre 2022

**Présidence :** Philippe DANIEL, président.

#### Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Fabrice BOYER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET

**Mandat de procuration :** Jean-Paul FRANCOIS par Jocelyne CAREL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX par Murielle GRIFFOUL, Bruno MINUTIELLO par Jacques LAMBLIN, Catherine PAILLARD par Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ par Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL par Philippe ARNOULD, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN, Christophe SONREL par Olivier MARTET

**Absents :** Thierry MERCIER, Rose-Marie FALQUE, Christian GEX

**Voix consultatives :** Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique FOINANT

Membres présents.....18

Absents ayant donné mandat de procuration.....8

Absents.....3

Votants.....26

### Délibération 2022 070 : Transport

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	26	26	0	0	0

### **MOBILITE : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES BORNES IRVE**

Par délibération n°2022 – 055 du 28 septembre 2022, le comité de pôle du Pays du Lunevillois a décidé d'adhérer au groupement de commande porté par le Syndicat d'Electricité 54 pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables.

La société SDEL Lumière (CITEOS) spécialisée dans le domaine de la gestion des infrastructures de recharge, retenue sur ce marché, est donc chargée d'organiser l'accès aux services des bornes du Pays du Lunévillois. Le service comprend la gestion de la communication, la commande du moyen de paiement, le choix du territoire de recharge par l'utilisateur, la facturation, l'échange de données numériques avec les autres opérateurs de mobilité.

Pour ce faire, l'opérateur de mobilité doit être autorisé à percevoir pour le compte de la collectivité, les paiements des usagers.

Au vu du contexte économique actuel, à l'augmentation des coûts de l'énergie et afin d'être en concordance avec les territoires voisins, il est proposé de modifier les tarifs d'utilisation des bornes IRVE pour les usagers. Ce tarif était jusqu'alors de 0,50 € par demi-heure.

Il est proposé d'établir ce nouveau tarif sur la base de 0,40 € par kwh plus 0,07 €/minute au-delà de 4 heures de session (4,2€/heure) à compter du 01 avril 2023.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de tarification à 0,40 € par kwh de recharge plus 0,07 €/minute au-delà de 4 heures de session pour le service de bornes de recharge universelles pour les véhicules électriques à compter du 01 avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer une convention de mandat de collecte avec la société SDE (CITEOS), ses annexes et ses avenants,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites au budget 2023 et suivants et que les recettes générées seront inscrites au budget primitif 2023 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 20 décembre 2022  
Philippe DANIEL,  
président.

